

Date de convocation : 27 mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 7
Nombre de conseillers présents : 6

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le premier du mois de juin, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle GRIMAL, Annick RENAULT, Mauricette ROBÉ, Messieurs Denis FALLEMPIN et Nicolas FALLEMPIN.

Etait excusée : Mme Dominique RAULT

Secrétaire de séance : Pierre ROBÉ

1/Projet Méthanisation

Suite à l'invitation de Mr le Maire, 4 responsables présentent au Conseil Municipal le projet de Méthanisation. Le projet est consultable en mairie.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable.

2/ Délibération FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale)

Monsieur le Maire expose le principe du fond de péréquation et porte à la connaissance du Conseil les règles de calcul.

L'Etat se décharge sans contrepartie. Il existe 3 systèmes de répartition, la COM COM ayant choisi le système libre, la commune devra contribuer à hauteur de 3729 €.

Vu les délibérations du conseil communautaire du 19 mars 2015 et 21 mai 2015

Vu la délibération du conseil municipal du 01 juin 2015 validant le principe d'une répartition du FPIC 2015 selon le régime « Dérogatoire libre »

Vu la circulaire Préfectorale DRCL-2015 n°009 du 26 mai 2015

Vu le montant notifié du FPIC 2015 de 363 436 € pour l'ensemble communes et intercommunalité.

Le Maire rappelle que le conseil communautaire s'était prononcé le 19 mars 2015 afin de prévoir le financement du nouveau service ADS mis en place par la communauté de communes au profit des communes. Le conseil communautaire avait acté la possibilité d'affecter la part supplémentaire de FPIC 2015 destinée aux communes à la communauté de communes afin qu'elle puisse financer des dépenses supplémentaires dont celle liée au nouveau service d'ADS. Le conseil municipal dans sa séance du 01 juin 2015, a validé le principe de cette « répartition libre ». Il est rappelé que le conseil devait se prononcer de nouveau dès réception des montants de FPIC 2015.

Considérant qu'en application de ces principes, la « répartition dérogatoire libre » établirait au profit des communes membres de l'EPCI une répartition comme suit :

	Montant de droit commun 2014	Variation enveloppe communale FPIC 2015	Montant FPIC 2015 Régime dérogatoire libre
CCCL	144 571 €		234 265 €
Part communale	121 339 €	6,455% 7 832 €	129 171 €
Aubigné	3 503 €	6,455%	3 729 €
Beaulieu	8 282 €	6,455%	8 817 €
Champ sur Layon	8 739 €	6,455%	9 303 €
Chavagnes	10 819 €	6,455%	11 517 €
Faveraye Machelles	5 642 €	6,455%	6 006 €
Faye d'Anjou	12 395 €	6,455%	13 195 €
Martigné Briand	15 553 €	6,455%	16 557 €
Mozé sur Louet	13 187 €	6,455%	14 038 €
Notre Dame d'Allençon	5 680 €	6,455%	6 047 €
Rablay sur Layon	7 153 €	6,455%	7 615 €
St Lambert du Lattay	16 679 €	6,455%	17 756 €
Thouarcé	13 707 €	6,455%	14 592 €
TOTAL Communes Membres	121 339 €		129 171 €
TOTAL GENERAL	265 910 €		363 436 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la répartition actuelle de droit commun relative au FPIC,
- Décide de retenir la répartition dérogatoire libre n° 2, en fixant ainsi les modalités internes du versement
- Accepte que la somme de 39 238 € , nécessaire au financement 2015 du service ADS-SIG, soit prélevée sur la part des communes résultant de la répartition de droit commun, en fonction du CIF (168 409.00 €), la ramenant ainsi à 129 171 €, soit + 6.455 % par rapport à 2014.
- Accepte que la somme de 129 171 € soit répartie entre les communes en majorant les montants individuels 2014 de 6.455 %.

3/ Planning des élections municipales complémentaires des 7 et 14 juin 2015

Le Conseil Municipal établit le planning de tenu du bureau de vote

4/ Terrain des Fours à Chaux

L'acte de propriété a été signé par Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter via INITIATIVE EMPLOIS Mr Jérôme MORON pour aider au nettoyage fin juin et remplacer Mr Florian Cailleau en Août

5/Borne à incendie

Un inventaire des bornes de la commune doit être réalisé pour la Communauté de Communes des Coteaux du Layon.

6/Lagune assainissement

Le réseau étant bouché, Mr le Maire a fait intervenir l'entreprise Tisserond. Il a été constaté la présence d'un bouchon de lingettes et de pochettes plastiques hydrokit LOFRIC, responsable de l'incident.

Un article sera rédigé dans le prochain « L'Aubignois »

7/ Organisation Point Accueil

Dans le cadre du programme touristique de la commune d'Aubigné sur Layon, la Mairie ouvrira un poste d'agent d'accueil pour la période du 01/07/2015 au 31/08/2015. Son paiement est prévu sur la base du SMIC.

Les missions qui lui seront confiées seront les suivantes :

- Animer et gérer un point accueil (Documentation*, mise en place, etc...)
- Accueil des visiteurs (orienter, guider, expliquer, etc...)
- Gérer un débit de boisson et une régie de recettes (mise en place de tables, approvisionnement, remise des recettes à la trésorerie, etc ...)
- Animer les réseaux sociaux et le site internet
- Entretenir le site du point accueil et le jardin bouquetier (arrosage réguliers et tonte)
- Entretenir les toilettes publiques
- Faire un rapport de la fréquentation et des activités du point accueil
- Proposer des animations et/ou actions promotionnelles à l'attention des visiteurs et de la population d'Aubigné-sur-Layon (expos, soirées à thèmes, etc ...)
- Participer à la mise en place d'un système d'information multimédia (tablettes, powerpoint, etc ...)
- Gérer la vente d'objets de promotion, de produit locaux, de produits issus des associations de la commune

Le candidat devra être au minimum bilingue Français-Anglais

Les dates d'ouverture seront :

- Lundi 10h à 13h - 16h à 19h soit 6h
- Mercredi 10h à 13h - 16h à 19h soit 6h
- Vendredi 10h à 13h - 16h à 20h soit 7h
- Samedi 10h à 13h - 15h à 20h soit 8h
- Dimanche 10h à 13h - 15h à 20h soit 8h

Les soirées animations estivales seront gérées par une régie de recettes séparée.

*Documentation issues de la commune, de la Com Com, des associations et du conseil général.

8/ Point sur les projets

Un devis sur la signalétique du village est prévu pour indiquer l'aire de camping-car aux entrées de bourg et installer un panneau d'information sur celui-ci.

Concernant le terrain de sport, un devis pour acquérir du mobilier est à la signature.

9/Bilan gestion de l'herbe

Un diagnostic a été réalisé avec Paul Moreau le 04 mai 2015 :

- Les produits phytosanitaires sont stockés dans un local non adapté car les produits sont au sol dans un contentant non étanche. Ils devront être emmenés à la déchetterie avant la fin de l'année 2015

- La Haie de Mr David Léger est un végétal interdit et envahissant (il étouffe tous les autres végétaux. Il faudra en parler avec Mr Léger pour la détruire (processus très difficile – au moins 2 ans sous bâche)
- De nombreux conseils sont donnés pour faciliter l'entretien des espaces verts.

Un bilan écrit devrait nous être communiqué fin mai début juin par mail à Mr Nicolas Fallempein et Mr Florian Cailleau.

Réunion Paysage à la Communauté de Communes des Coteaux du Layon

Un bilan des diagnostics pour les communes a déjà été effectué. Les élus sont enthousiastes et étonnés du regard précis qui va dans le détail. Les Conseils et préconisations de Mr Paul Moreau sont pertinents et simples à mettre en place. La visite a été trop courte du point de vue des élus.

Un bilan serait réalisé avec chaque commune.

Dans un premier temps semaine 27 pour Mr Florian Cailleau, les délégués paysage et Mr Paul Moreau (prévoir réunion d'environ 2 heures)

Dans un deuxième temps en Conseil Municipal (prévoir environ ¾ d'heure). Demander à tous les conseillers municipaux si la date du 6 juillet 2015 convient.

Présentation du projet communication de la gestion de l'herbe zéro pesticide à tous les élus, aux agents techniques, aux habitants et aux agents administratifs.

Une réunion d'environ 3 heures le 23 juin est-elle envisageable ?

Exposition des moyens à disposition dans un contrat (2 manifestations par an et par commune durant 3 ans)

- Exposition de photos dans le village sur les herbes sauvages
- Stand « jardiner au naturel ». Possibilité d'installer ce stand à la fête du Patrimoine 2016.
- Animation « bout de jardin »
- Animation auprès des scolaires ...

En tout 6 possibilités

Un planning sera envoyé avec un compte-rendu de réunion pour s'inscrire

Des pancartes de signalisation « zéro pesticides » devrait être attribuées (5 ou 6 par commune)

Plusieurs élus font la demande de se regrouper et d'essayer d'obtenir une subvention de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon pour le gazon (cimetière et voirie). Cette demande sera portée à la COM COM et à la commission voirie.

10/ Question diverses

- Formations des élus

Les élus ont droit à des formations. Il faut se renseigner sur les modalités de prise en charge : frais de déplacements et journée non travaillée pour les élus en activité.

- Eglise
Problème d'accessibilité : prévoir un rendez-vous avec Mr Joël Touchais
- Recensement
Mme Annick Renault est désignée coordonnatrice communale.

- Dans le cadre du réaménagement de la salle communale, des placards ont été réalisés par Mr Anthony Thomas dans la cuisine et dans l'espace entre la cave et la salle.
Il en a été attribué un à l'association « les Fils d'Argent » en remplacement de l'armoire située dans la cuisine
- Une table en inox remplacera la table ronde non conforme
- Un chantier de jeunes est prévu sur la commune les 8, 9 et 10 juillet 2015

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 23h30. Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 06 juillet 2015 à 19h30.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette		